

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUREVOIR

Séance du Mardi 2 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAUREVOIR, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de BEAUREVOIR, sous la présidence de M. **Christian WABONT, Maire.**

Présents : M. Christian WABONT, M. Jean-Marie LELONG, M. Guillaume WABONT, Mme Adeline KHUN, Mme Angélique INACIO, M. Frédéric LEROY, Mme Maryvonne COUILLART, M. Vincent LIBBRECHT, M. Olivier VAN HYFTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mme Séverine CZARNY, Mme Anne-Marie GROUX, Mme Sabine DE WILDE, M. Raymond COMPAGNON.

Secrétaire de séance : Mme Angélique INACIO.

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.
- Désignation du secrétaire de séance : Mme Angélique INACIO.

ORDRE DU JOUR

I - Délibération : Création d'emploi pour l'agent JOSEPH Jean-Marc

M. Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'un adjoint technique des interventions techniques polyvalent en milieu rural, relevant de la catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour assurer les missions suivantes :

- Relevé des compteurs d'eau,
- Entretien des espaces verts communaux.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant du grade d'adjoint technique territorial.

Une délibération est prise en ce sens.ok : à l'unanimité

II - Rénovation d'un branchement d'eau suite à plusieurs fuites

Monsieur le Maire signale que des travaux de rénovation d'un branchement d'eau suite à des fuites au réseau d'eau collectif communal de l'habitation au numéro 2 Rue du Luxembourg à Beaufeuvoir doivent être effectués. Pour ce faire, l'entreprise Hecq Travaux Publics, a été retenue pour la réalisation desdits travaux.

Toutefois, comme le prévoit le règlement, les travaux relatifs au raccordement de l'habitation au réseau d'eau collectif communal seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à mandater à l'entreprise Hecq Travaux Publics le montant correspondant à la facture de raccordement soit 3 048.48 Euros TTC situé au 2 Rue du Luxembourg à Beaufeuvoir.

Une délibération est prise en ce sens.ok : à l'unanimité

III - Délibération : Acceptation de la commune de Beaurevoir pour la cession du bail de l'infirmière Mme DUMORTIER sans préavis

M. le Maire informe l'assemblée de la volonté de Madame DUMORTIER de céder son bail locatif à la maison de santé de Beaurevoir à Madame BOURLISIER Véronique, Infirmière libérale de St Quentin. Pour cela, un courrier d'accord pour céder le bail et sans préavis lui a été envoyé.

Madame DUMORTIER prendra attache auprès de l'Etude Notariale pour les démarches à venir.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession de son bail locatif et sans préavis.

Une délibération est prise en ce sens.

IV - Achat d'une tondeuse autoportée - Décision modificative à prendre :

M. Le Maire informe l'assemblée de son acquisition prochaine pour une tondeuse autoportée d'une valeur de 28 000 Euros HT.

M. Le Maire, propose de solliciter les diverses subventions auprès des différents partenaires.

M. Le Maire, informe, l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Tondeuse autoportée :

DM à prendre c/2131 programme 240 : - 50 000.00 €

c/2188 programme 236 : + 50 000.00 €

Une décision modificative prise en ce sens.

V - Subvention fête du 14 Juillet :

M. Le Maire informe l'assemblée de donner une subvention de 1000.00 € à l'association sportive bellovisienne pour la fête du 14 Juillet 2024.

Après diverses discussions, le Conseil municipal, donne son accord pour donner la subvention de 1000.00 € à l'association sportive pour la réalisation des festivités du 14 Juillet 2024.

Une délibération est prise en ce sens.

VI - Travaux divers :

➤ Fusion des Ecoles :

Une réunion avec l'architecte s'est tenue en mairie le 17 Juin 2024.

L'architecte coordonnateur SPS est Madame Agnès THIERY.

➤ Tour Jeanne d'Arc : M. Le Maire informe l'assemblée des démarches.

VII - Convention d'adhésion au téléservice numérique mutualisé des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner (Délib pour le guichet numérique des ADS et Délib. pour l'instruction des dossiers ADS)

M. Le Maire, après lecture des documents envoyés par la CCPV pour régulariser en date du 01.01.2023. M. Le Maire accepte de signer la convention d'adhésion au téléservice numérique mutualisé des autorisations d'urbanisme et de des déclarations d'intention d'aliéner et de prendre les délibérations correspondantes : pour le guichet numérique des ADS et pour l'instruction des dossiers ADS.

Deux délibérations sont prises en ce sens.ok : à l'unanimité

Questions diverses :

➤ La campagne de stérilisation des chats se poursuit effectuée gracieusement par Madame FOSSET pour le trappage des chats errants aidée par la Fondation 30 millions d'amis et La Fondation Brigitte Bardot.

Pour 2024, 3 mâles et 2 femelles ont été stérilisés.

Reste à faire 5 femelles Pour Brigitte Bardot.

20 Chats pour 30 Millions d'Amis.

➤ Ruches à la lagune :

En partenariat avec Monsieur Christian WABONT, maire de la commune de Beaurevoir, et Monsieur Luc DUFOUR des Ruchers Vauxois, le rucher de Beaurevoir a récemment été établi à la lagune de Beaurevoir.

Dans ce rucher à Beaurevoir, quatre ruches sont dédiées à la production de miel, contribuant ainsi à la biodiversité locale et à la pollinisation. De plus, une ruchette piège est présente pour capturer une colonie essaimeuse. Une colonie essaimeuse est une colonie d'abeilles qui quitte un endroit pour s'installer ailleurs.

Les questions sont épuisées, la séance est levée.

Le secrétaire de séance